

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 7 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 29

Nombre de membres présents : 27

Date de la convocation : 4/07/2016

Objet de la délibération : Demande de subventions – Secours Populaire

L'an deux mille seize et le sept juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon , Alain Marquet, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Pierre Dubost, Robert Decourtye, Yves Favier, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Claude Civard excusé a donné procuration à Jean Pierre Dubost

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Colette Ferrand, Bernadette El Asri, Jean Marc Sardat, Jacques Blanchard, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Serge Vray

Pour	Contre	Abstentions
34	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016

Monsieur Le Président évoque une demande de subvention de la part du Secours Populaire. Cette association l'a adressée par courrier et retour de dossier en date du 8/06/2016. Elle sollicite la Communauté de communes pour une subvention afin de les soutenir (loyers, charges à hauteur de 5 928 € pour 2015, ensemble des dépenses 14 565 € pour 2015). Comme l'année dernière l'association sollicite la Communauté de communes pour une subvention de 4 500 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

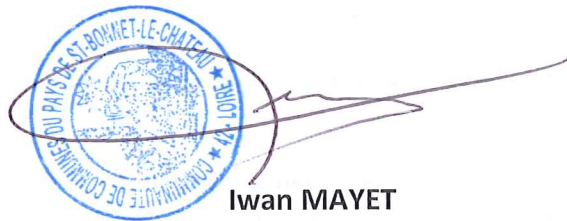
- Approuve le versement d'une subvention de 4 500 € à l'association Secours Populaire
- Demande au Président de faire toutes les démarches nécessaires

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A St Bonnet le Château,
Le 7 juillet 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160707-2016078-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2016